

Déclaration d'Orange sur l'esclavage moderne et le travail forcé

Cette déclaration est faite conformément aux dispositions du *Modern Slavery Act* et concerne Orange et ses filiales pour l'exercice 2017.

Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 41,1 milliards d'euros en 2017 et 151 556 employés au 31 décembre 2017, dont 92 759 en France. Présent dans 28 pays dont 8 pays en Europe et 20 pays en Afrique et au Moyen Orient, le Groupe servait 273 millions de clients dans le monde au 31 décembre 2017, dont 211,4 millions de clients mobile et 19,5 millions de clients haut débit.

Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business Services. L'entreprise compte plusieurs milliers de fournisseurs et sous-traitants de par le monde, principalement en Europe, Asie et Afrique.

Orange prend des mesures pour combattre l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains, notamment au travers de ses actions en matière Ethique, RH, Achats et Droits humains.

Orange a été l'une des premières entreprises à signer le Pacte mondial des Nations Unies en 2000, affirmant ainsi son engagement à respecter et promouvoir les droits humains fondamentaux dans ses activités et dans sa sphère d'influence. Le respect des principes fondamentaux énoncés par la Déclaration universelle des droits de l'Homme et l'Organisation internationale du travail figure explicitement dans la *Charte de déontologie du Groupe*¹. Ce document expose les principes d'action du Groupe à l'égard de ses clients, actionnaires, collaborateurs, fournisseurs et concurrents, ainsi qu'à l'ensemble des autres parties prenantes dans les pays où le Groupe est présent.

En 2006, Orange a renforcé son engagement en signant avec l'Alliance syndicale mondiale UNI un accord mondial. Par cet accord, Orange réaffirme sa volonté de respecter les droits humains fondamentaux, tant en interne que dans ses relations avec ses fournisseurs et sous-traitants.

En matière de droits humains, les actions d'Orange se concentrent sur des domaines et des acteurs spécifiques, à savoir :

- le respect des droits fondamentaux des salariés et de ses collaborateurs
- la promotion du respect des droits humains auprès des fournisseurs et des sous-traitants
- la prise en compte des enjeux de liberté d'expression et de protection de la vie privée

Orange a publié un rapport sur « Orange et les droits humains »² pour l'année 2016, élaboré selon les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, afin de

¹ La Charte de déontologie du Groupe est disponible en ligne : https://www.orange.com/fr/content/download/3210/28240/version/4/file/CHARTE-DE-DEONTOLOGIE_03-10_VF.pdf

² Le rapport Orange et les droits humains est disponible en ligne : <https://www.orange.com/fr/content/download/45336/1348004/version/9/file/Rapport%202016%20Orange%20Droits%20Humains%20DIGITAL-VF.pdf>

répondre aux attentes des parties prenantes. Ce document répertorie, face aux enjeux liés aux droits humains, l'approche du Groupe, les outils de sensibilisation et procédures internes assurant la mise en œuvre des engagements dans l'ensemble des entités et les démarches de dialogues parties prenantes sur les questions relatives aux droits humains.

Le Groupe est également soumis à la loi française du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre dont le champs d'application est plus large que celui du *Modern Slavery Act*. Cette loi s'appuie comme le MSA sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle impose de mettre en œuvre des mesures de vigilance raisonnables permettant d'identifier les risques, de prévenir et d'atténuer les atteintes graves liés à la santé et la sécurité des personnes, à l'environnement ainsi qu'aux droits humains (dont la lutte contre l'esclavage moderne) et les libertés fondamentales. Son périmètre s'étend aux risques et atteintes qui résulteraient des activités d'Orange Groupe, des filiales ou sociétés qu'elle contrôle et également des activités de ses sous-traitants ou des fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie et donc à sa chaîne d'approvisionnement.

Le plan de vigilance d'Orange pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 est disponible en ligne sur le site d'Orange³. L'élaboration de ce plan a permis de créer un risque spécifique lié aux droits humains et aux libertés fondamentales qui a été intégré à la cartographie des risques exigé par cette loi. De plus, toutes les atteintes aux droits humains peuvent faire l'objet d'un signalement via un mécanisme d'alerte.

Orange combat l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains notamment à travers un processus et des actions de prévention et de sensibilisation décrits ci-après.

Sensibilisation des salariés

Un e-learning thématique est disponible en ligne sur l'intranet de l'entreprise et les collaborateurs sont incités à suivre cette formation. Des formations plus spécifiques (présentielles) avec des focus sur la lutte contre le travail forcé et la protection des individus sont spécialement dispensées aux collaborateurs directement concernés par ces problématiques (RSE, éthique, conformité, personnel des achats et de la chaîne logistique...).

Etudes d'impacts

Orange procède à une évaluation des risques en matière de droits humains dans les différents pays où le Groupe opère. Ces études d'impact sont réalisées par un expert indépendant et permettent d'établir de manière très détaillée des priorités et de déterminer les points vulnérables dans les différents pays. Afin d'améliorer la prise en compte des risques dans ses activités et celles de ses fournisseurs, Orange a introduit des indicateurs spécifiques, relatifs au nombre de clients, aux effectifs employés et au périmètre géographique du Groupe.

³ Le plan de vigilance d'Orange 2017 est disponible en ligne : <https://www.orange.com/fr/content/download/46451/1361766/version/4/file/Plan%20de%20Vigilance%20%20Orange%202017.pdf>

Les principes d'achats responsables d'Orange

Orange met en œuvre depuis plusieurs années une politique d'achats responsables⁴ visant à inscrire les principes de responsabilité sociale dans ses relations avec les fournisseurs en renforçant la maîtrise des risques, y compris les risques pour les droits humains.

Cette politique s'articule selon deux axes :

- agir comme donneur d'ordre responsable, en déclinant les principes RSE dans la gouvernance et les processus internes des achats et de la logistique tout en contribuant par le biais des achats au développement des territoires et à l'emploi local
- engager les fournisseurs et sous-traitants à atteindre leurs standards RSE et à les décliner eux-mêmes dans leur propre filière d'achats

Les contrats d'achat Groupe et une part croissante des contrats locaux intègrent une clause spécifique précisant les exigences d'Orange dans les différents domaines couverts par la RSE. Cette clause a été renforcée par l'intégration du Code de conduite⁵ en annexe des contrats.

Orange exige de la part de ses partenaires, fournisseurs et de leurs propres sous-traitants de respecter toutes les règles nationales, européennes et internationales en lien avec les standards de comportements éthiques et responsables. Cela inclus, sans limitation, les standards traitants des droits humains, de la protection de l'environnement, du développement durable, de la protection de l'enfance et de la lutte contre le travail forcé. Orange promeut ces standards auprès de tous ses fournisseurs lors de ses achats et les sélectionne à travers un processus structuré en sept étapes. Ce processus comprend une évaluation des fournisseurs au moment de leur référencement, mais aussi tout au long de la durée de vie du contrat.

La JAC (Joint Audit Cooperation)

Afin de renforcer le processus d'évaluation, Orange a été à l'initiative avec Deutsche Telekom et Telecom Italia, en décembre 2009, de la mise en place d'un accord de coopération d'opérateurs des Télécommunications.

La JAC a pour objectif de **vérifier, d'évaluer et de développer la mise en œuvre de la RSE dans les centres de production des plus importants fournisseurs multinationaux du domaine des TIC.** La JAC regroupe aujourd'hui 16 opérateurs de télécommunications : AT&T, DT, KPN, MTS, ORANGE, PROXIMUS, ROGERS, SWISSCOM, TELEFONICA, TELENOR, TELIA COMPANY, TELSTRA, TIM, VEON, VERIZON et VODAFONE.

Les audits, menés selon une méthodologie commune, permettent d'évaluer l'état de conformité des fournisseurs par rapport aux standards sociaux et environnementaux (SA8000, ISO 14001, ...) et d'établir des plans d'action correctifs, quand cela est nécessaire.

En décembre 2017, 99 audits ont été réalisés auprès de fournisseurs en Asie, Afrique, Europe de l'Est, Amérique du Sud et Amérique du Nord. Au total, depuis 2010 jusqu'à fin décembre 2017, 292 audits

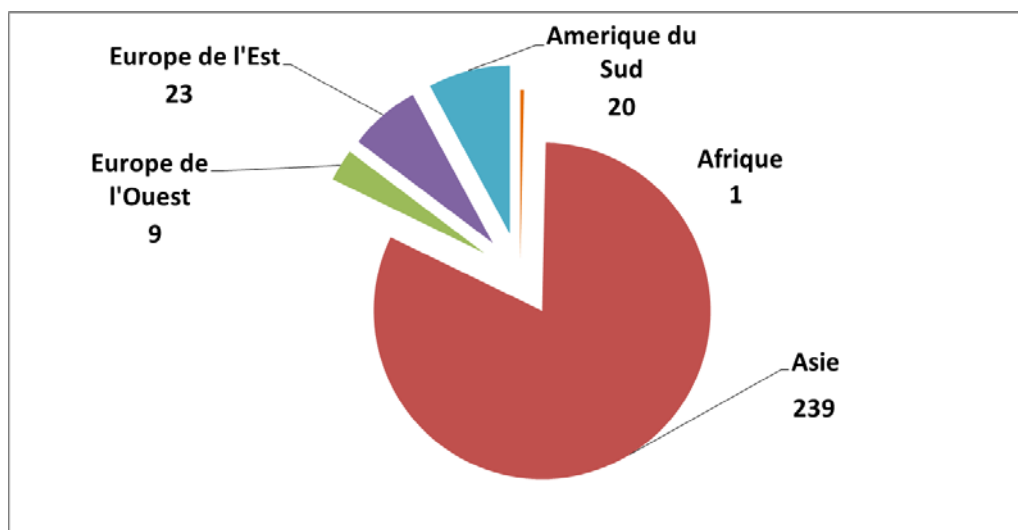
⁴ La politique d'achats responsables est disponible en ligne :

<https://www.orange.com/fr/content/download/31869/949513/version/2/file/Politique%20Achats%20responsables%20VF.pdf>

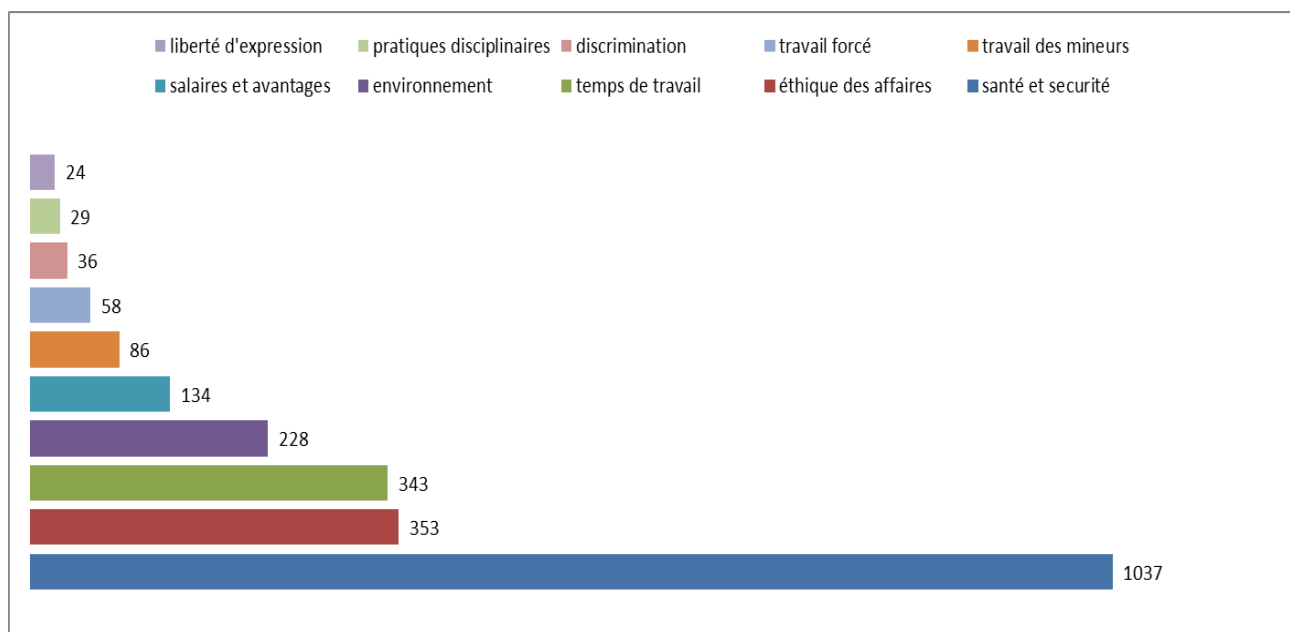
⁵ Le Code de conduite est disponible en ligne :

https://www.orange.com/fr/content/download/47070/1370483/version/2/file/CoC_VF_2018_finale.pdf

sur sites ont été menés dans 27 pays (et au total 366 audits sur site en comprenant les sites audités plusieurs fois).



Le cas de non-conformité par type (depuis 2010 à fin décembre 2017)



292 sites audités dans 27 pays, 871 000 ouvriers concernés (depuis 2010 à fin décembre 2017)

Afin de renforcer l'impact des audits, la JAC a lancé en 2016 un pilote d'audit via téléphone avec l'appui d'une ONG. Cette méthode inédite, menée en complément des audits classiques, recueille anonymement et en toute transparence les témoignages des salariés des fournisseurs et sous-traitants sur différents sujets tels que les salaires, la discrimination, le travail des enfants, etc...

JAC ACADEMY

Afin de développer les mêmes standards RSE au sein des chaînes d'approvisionnements, la *JAC Academy* a été lancée en 2018. Elle a pour objectif de sensibiliser les fournisseurs et de les former à la méthodologie d'audit de la JAC décrite ci-dessus. Une fois formés, les fournisseurs devront réaliser

eux-mêmes des audits sur leurs sites de production et remonter les résultats à la *JAC*. Pour mesurer la performance RSE des sites de production, des indicateurs devront être mis en place par les fournisseurs.

Les indicateurs et les rapports d'audit réceptionnés par la *JAC* seront analysés pour en extraire les principales problématiques rencontrées et feront l'objet d'échanges de bonnes pratiques lors de séminaires trimestriels thématiques organisés par la *JAC*.

En 2018, cinq fournisseurs majeurs vont expérimenter cette méthode.

Ce processus devrait permettre de faire collaborer les fournisseurs dans une démarche d'amélioration continue commune RSE.

Stéphane RICHARD

Président Directeur Général (PDG)

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphane Richard', written in a cursive style.